

Planning de l'accompagnement



Comment candidater ?

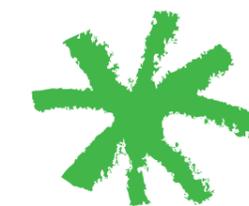
Il vous suffit de remplir et retourner le dossier de renseignement joint à l'adresse suivante :

 Parc naturel régional du Marais poitevin
2, rue de l'église
79 510 Coulon

 Date limite de remise des candidatures :
15 février 2023
Date de sélection des communes :
début mars 2023

Contact

Chargée de projet *Life Wild Bees*
Angèle LORIENT
06 88 05 25 30 / a.lorient@parc-marais-poitevin.fr



Le Parc
naturel régional
du Marais poitevin

**WILD
BEES**
Life

Mon jardin qui bourdonne !

Une initiative collective...



**APPEL À COLLECTIVITÉS
VOLONTAIRES**





C'est quoi un jardin qui bourdonne?

C'est un espace communal, aménagé pour le plaisir des habitants et pour accueillir des abeilles sauvages.



Pourquoi faire ce jardin dans votre commune?

Ce lieu sera un espace de rencontre et de partage. Il permettra de (re)découvrir des plantes locales, la biodiversité de proximité et notamment les abeilles sauvages.

Réunissant collectivement la commune, les associations, les écoles et les habitants, ce projet de création permettra de renouer les liens entre générations.

À quoi cela ressemble?

Un jardin favorable aux pollinisateurs, c'est diversifié, coloré, avec différentes ambiances. Tantôt ensoleillé parsemé de fleurs, tantôt à l'ombre sous les arbres, on y entend le chant des bourdons qui butinent de fleurs en fleurs.

La nature luxuriante fleurit au détour d'un muret en pierres sèches, d'une mare ou d'un verger.

Pourquoi s'intéresser aux abeilles sauvages?

En France métropolitaine, on recense près de 1 000 espèces d'abeilles sauvages et de bourdons qui assurent la pollinisation d'une vaste majorité de plantes à fleurs dont de nombreuses plantes cultivées (essences fruitières, potagères, etc.).

35 % de notre alimentation dépend de la pollinisation par les insectes !

Photos

1. *Anthidium loti* (@David Genoud)
2. Abeille sauvage sur une *Centaurée scabieuse* (@Thomas Pelerin)
3. *Osmie cornue* (@Jürgen Mangelsdorf)



Comment le Parc vous accompagne?



Le PNR animera la démarche participative avec votre collectivité et l'expertise de ses partenaires techniques dans le cadre du projet porté depuis septembre 2021 « Life Wild Bees ».

<https://pnr.parc-marais-poitevin.fr/action/projet-life-wild-bees-abeilles-sauvages>

Tout au long du processus, il sensibilisera les participants aux sujets des abeilles sauvages et des bonnes pratiques en faveur des pollinisateurs.

En partenariat avec l'Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE), il proposera des temps de formation aux agents et aux élus de votre collectivité.

Le PNR participera au financement des plantations et des aménagements à hauteur de 80 % des dépenses, dans la limite de 5 000 €.
Les 20 % restant étant à la charge de la collectivité.